

PROCES-VERBAL N° 3 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt le quatre juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 29 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de son Maire, Monsieur Bernard PANDELE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	PRESENT	ABSENT	EXCUSE
PANDELE Bernard	X		
MARRAST Christian	X		
DUPRAT Cathy	X		
DE CASTRO Stéphane	X		
LAFARGUE Paul	X		
BRUEL Virginie	X		
ULTRA Jean-Charles	X		
VOUGO Vanessa	X		
CLAVERIE Yannick	X		
VAN WAES Jacques	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme BRUEL Virginie

La secrétaire de mairie, Mme Corinne MORANGE, est présente pour ce conseil.



ORDRE DU JOUR

<u>01</u>	Lecture et approbation du compte-rendu du 12 juin 2020
<u>02</u>	Election du Maire
<u>03</u>	Création des postes d'adjoints
<u>04</u>	Election des adjoints
<u>05</u>	Lecture de la Charte de l'élu local
<u>06</u>	Délégations : SETA, SDEG, SIVU, SICTOM
<u>07</u>	Désignation des commissions : finances, bâtiments communaux, voirie, espaces verts, fêtes-cérémonie et associations, communications
<u>08</u>	Questions diverses



1 / Lecture et approbation du compte-rendu du 12 juin 2020

Le compte-rendu est approuvé et signé par tous les membres présents lors du précédent conseil.

2 / Election du Maire

Tour à tour, les Conseillers sont invités à voter pour le Maire.
Résultats :

Blanc 1
Nul 0
Pandelé 8 voix
Marrast 1 voix

Bernard Pandelé est élu Maire.

3 / Création des postes d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints. Il vous est proposé la création de 2 postes d'adjoints. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 pour, la **création de 2 postes d'Adjoints au Maire.**

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

4 / Election des adjoints

Tour à tour, les Conseillers sont invités à voter pour le Premier adjoint.
Résultats :

Blanc 1
Nul 0
Marrast 9 voix

Christian Marrast est élu 1^{er} adjoint.

Tour à tour, les Conseillers sont invités à voter pour le Deuxième adjoint.
Résultats :

Blanc 1
Nul 0
Duprat 8 voix
Claverie 1 voix

Cathy DUPRAT est élue 2^{ème} adjointe.

5 / Lecture de la Charte de l' élu local

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte. Un exemplaire est remis à chaque conseiller.

6 / Délégués aux EPCI et aux syndicats mixtes

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les dispositions de l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le mandat des délégués aux établissements publics de coopération intercommunale est lié à celui du Conseil municipal qui les a désignés.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, le Maire invite celui-ci à procéder à l'élection des délégués pour les EPCI dont la commune est membre. En fonction de la répartition des sièges prévus dans les statuts des syndicats, et après avoir procédé au vote, ont été élus :

Pour le Syndicat d'Energies du Gers : Titulaire 1 : ULTRA Jean-Charles
Titulaire 2 : MARRAST Christian

Pour le SETA : Titulaire : DUPRAT Cathy
Suppléant : MARRAST Christian

Pour le SIVU Ayzieu Lias d'Ac Panjas : Titulaire 1 : VOUGO Vanessa
Titulaire 2 : LAFARGUE Paul

Pour la CCGA : Titulaire : PANDELE Bernard
Suppléant : MARRAST Christian

Les délégués au SICTOM sont désignés par l'organisme qui exerce la compétence « ordures ménagères », c'est-à-dire la Communauté de Communes du Grand Armagnac. Toutefois, le Conseil municipal propose Jean-Charles ULTRA comme titulaire et Cathy DUPRAT comme suppléante.

7 / Commissions communales

Monsieur le Maire rappelle que l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Il expose les modalités de création des commissions municipales et propose au Conseil municipal de procéder à la désignation des membres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de constituer les commissions comme suit et de désigner à main levée les membres suivants :

COMMISSION FINANCES

VAN WAES Jacques, MARRAST Christian, BRUEL Virginie, CLAVERIE Yannick

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

DE CASTRO Stéphane, CLAVERIE Yannick, ULTRA Jean-Charles

COMMISSION VOIRIE

LAFARGUE Paul, PANDELE Bernard

COMMISSION ESPACES VERTS

ULTRA Jean-Charles, BRUEL Virginie, VOUGO Vanessa

COMMISSION FETES ET CEREMONIES, ASSOCIATIONS

VOUGO Vanessa, ULTRA Jean-Charles, MARRAST Christian, BRUEL Virginie, CLAVERIE Yannick

COMMISSION COMMUNICATION

MARRAST Christian, VAN WAES Jacques, DUPRAT Cathy, DE CASTRO Stéphane

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

EMARGEMENTS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Noms Prénoms	Fonction	Signature
PANDELE Bernard	Le Maire	
MARRAST Christian	1^{er} adjoint	
DUPRAT Cathy	2^{ème} adjointe	
DE CASTRO Stéphane	Conseiller municipal	
LAFARGUE Paul	Conseiller municipal	
BRUEL Virginie	Conseiller municipal	
ULTRA Jean-Charles	Conseiller municipal	
VOUGO Vanessa	Conseiller municipal	
CLAVERIE Yannick	Conseiller municipal	
VAN WAES Jacques	Conseiller municipal	